

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 17 juillet 2025*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

De présents : 13

De votants : 14

Date de convocation : 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à vingt heures, Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Etaient présents :**

BIOULAC Josiane, CASTANIER Nadine, CASTANIER Michel, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc.

**Absents :** DRACON Baptiste (a donné pouvoir à Jérôme LAVEISSIERE)

**Secrétaire de séance :** Elisabeth KISS

**ORDRE DU JOUR**

1. Délibération pour projet de création d'un syndicat d'eau et d'assainissement
2. Règlement d'attribution des biens de sections
3. Demande d'enquête publique pour déclassement des chemins ruraux de Roquemaurel et Ayrolles vieilles
4. Compte rendu des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
5. 1<sup>ère</sup> analyse de l'appel d'offre « rénovation d'un bâtiment public en multiple rural »
6. Convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires »
7. Personnel : mise à jour tableau des emplois
8. Questions diverses

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025

**1/ DÉLIBERATION POUR PROJET DE CRÉATION D'UN SYNDICAT D'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Au vu de la loi n°2025-327 du 11 avril 2025, le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes n'est désormais plus obligatoire. Les communes peuvent choisir de se regrouper pour créer un syndicat intercommunal ou de conserver la gestion autonome de leur service Eau.

Dans ce contexte, les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Montsalvy travaillent depuis plusieurs mois à la possible création d'un syndicat intercommunal pour gérer les compétences eau et assainissement.

Une réflexion a été menée entre les élus, le bureau d'étude chargé de la conception de ce syndicat, et le service de la MAGE, afin d'en comprendre les enjeux. Les élus ayant participé à ces réunions ont exposé à l'assemblée délibérante les avantages et les inconvénients de ce projet pour la commune de Cassaniouze.

Après discussion, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas adhérer à ce syndicat intercommunal. Par conséquent, la commune de Cassaniouze ne fera pas partie du périmètre de cette structure
- **CHARGE** M. le Maire de porter cette décision à la connaissance des autorités compétentes

**2/ RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BIENS DE SECTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture du règlement relatif aux biens sectionnaires. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il sera transmis à la préfecture.

**3/ DEMANDES DE DÉCLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX SIS AU MOULIN DE ROQUEMAUREL ET A AYROLLES VIEILLES FORMULEES PAR M. PHILIPPE FLEURY ET M. GILBERT FELGINES**

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, est nécessaire pour engager cette procédure car les chemins ruraux appartiennent au domaine public.

**4/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente un compte rendu des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux pluviales, réalisés par la société LAPIERRE.

Les travaux ne seront terminés que mi-août.

**5/ PREMIERE ANALYSE DE L'APPEL D'OFFRES « RÉNOVATION D'UN BATIMENT PUBLIC EN MULTIPLE RURAL »**

La première analyse des réponses à l'appel d'offres relatif à la rénovation du multiple rural, portant sur 14 lots, a été effectuée. Au total, 54 dossiers ont été retirés et 27 réponses ont été déposées. Sur les 14 lots, un seul a été déclaré infructueux ; il concerne le revêtement de sol. Les entreprises seront reconsultées dans le cadre d'une procédure de négociation.

## **6/ CONVENTION TRIENNALE « TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES »**

Depuis l'année scolaire 2022-2023, la commune applique une tarification sociale pour la cantine afin de faciliter l'accès des élèves à la restauration scolaire. Ce dispositif, encadré et soutenu financièrement par l'État, est prévu pour une durée triennale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention pour les trois prochaines années sous réserve de l'acceptation par les autorités compétentes.

## **7/ PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal a pris note de l'avancement de grade de Mme Delphine LACOSTE au grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/09/2025.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à la mise à jour du tableau des emplois.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Installation de l'alarme de l'église de Cassaniouze**

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil municipal, l'alarme de l'église a été installée par la société Y2S, représentée par M. Lavaissière, pour un montant de 1 343.39 €.

### **b) Dotation Aménités rurales**

Cette dotation est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire est située dans une aire protégée. Monsieur le Maire informe avoir été informé par le Sénateur DELCROS, de l'attribution au profit de la commune de Cassaniouze d'une aide de 4 328 € au titre des Aménités rurales, dans le cadre de son intégration au Grand Site de Conques.

### **c) SACEM**

Une délibération relative à la SACEM est adoptée pour couvrir les droits d'auteur liés aux animations musicales prévues lors des marchés nocturnes organisés à Saint-Projet de Cassaniouze, du 18 juillet au 22 août 2025, ainsi que lors de la fête patronale des 29, 30 et 31 août 2025.

### **d) Tempête du 25 juin 2025**

Compte tenu des dégâts survenus sur plusieurs bâtiments communaux, la SMACL assurances, assureur de la commune, diligentera un expert le 18 août prochain.

Concernant les dégâts constatés au niveau de la sapinière située à proximité du plan d'eau, la vente du bois fera l'objet d'une coupe globale, prévue à l'automne, en fonction des propositions qui seront faites.

### **e) Matériel cantine**

Plusieurs matériels de la cantine scolaire présentent des dysfonctionnements, notamment la friteuse et le four. Il est nécessaire d'intervenir rapidement pour effectuer les réparations avant la prochaine rentrée scolaire. Les établissements CMBH seront contactés par M. Marcenac à cet effet.

### **f) Cérémonie au monument aux morts**

À la suite de l'Assemblée Générale de l'Union nationale des anciens combattants, qui se tiendra le 24 juillet prochain à Cassaniouze, une cérémonie au monument aux morts est organisée ce même jour à 17h00, en présence de dix porte-drapeaux. Un vin d'honneur est prévu à 17h30.

### **g) Réfection du monument aux morts**

La dernière réfection du monument aux morts a eu lieu en 1998. Une nouvelle rénovation sera prochainement effectuée. Le sablage et la peinture du soldat sont confiés à l'entreprise VICO pour un montant de 1 400 €, et la restauration des lettres à Mme MONDON pour 3 382 €. L'association départementale des anciens combattants a accordé une subvention de 1000.00€ pour ces travaux.

h) Cérémonie du centenaire de la fête de Cassaniouze

Au cours de la cérémonie prévue le 31 août à 10h, qui rassemblera environ une centaine de participants, des médailles seront décernées aux anciens présidents du comité des fêtes ainsi qu'à plusieurs personnes distinguées pour leur engagement durable et bénévole au service de la commune. A cette occasion le parcours sportif du cycliste Germain Blanc, natif de Cassaniouze, sera évoqué. M. le Maire précise qu'il sera nécessaire de prévoir des solutions de stationnement adaptées dans l'organisation de cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

Martine Couturié

Hélène Boulleau